

Déclaration préalable CAPD du 27 juin 2018

Dans le premier degré, la première campagne d'accès à la hors-classe selon les nouvelles modalités est source d'insatisfactions et de démobilisations. Alors que le guide du rendez-vous de carrière rappelle que « les personnels enseignants, d'éducation ou psychologues de l'éducation nationale doivent pouvoir dérouler une carrière complète sur au moins deux grades », les enseignants du premier degré découvrent un avis figé et qui, le plus souvent, ne reconnaît pas leur engagement. Non seulement cet avis est démotivant et pénalisant, mais il est aussi dévalorisant. Le SNUipp-FSU des Vosges s'engage dès aujourd'hui à accompagner les enseignants se sentant sanctionnés par cet avis dans toutes les démarches qu'ils estimeraient devoir entreprendre pour le contester.

Autre injustice, en cas d'égalité, c'est l'ancienneté dans le grade qui est prise en compte et non l'ancienneté dans l'ensemble de la carrière, défavorisant ainsi les anciens instituteurs. Pourtant, l'objectif est bien que tous ces personnels accèdent à la hors-classe avant de partir en retraite. Une des réponses réside dans l'augmentation du ratio, toujours non communiqué, permettant l'extension des promotions. Nous demandons que ces engagements permettant des avancées en termes de déroulement de carrière et de rémunérations, soient tenus.

A ces injustices se sont ajoutées les reports successifs de cette CAPD qui démontrent un mépris du ministère pour ses personnels, notamment ceux ayant fait valoir leurs droits à la retraite.

En cette fin d'année scolaire, les personnels sont fortement sollicités, entre édition du LSU, sorties scolaires, préparation de la rentrée prochaine et fêtes d'écoles éventuelles. Parmi ces personnels, les directeurs et directrices sont vivement sollicités. Jusqu'à présent, ils étaient aidés dans leurs diverses tâches par des « emplois vie scolaire ». Quid de l'avenir de ces personnels à la rentrée prochaine ? L'annonce d'un recrutement « parcours emploi compétence » aurait pu laisser présager l'embauche ou la reconduction de ces personnels dans leur fonction. Mais la loi de finance 2018 prévoit uniquement un recrutement pour l'aide aux enfants en situation de handicap. Ce vrai métier d'assistant administratif risque donc, dans notre département, de disparaître et de laisser des directeurs d'école désemparés. *En même temps*, la campagne de recrutement des services civiques débute. Dans les dix missions qui leur sont dévolues, il n'est nulle part écrit qu'ils doivent remplir des fonctions administratives. Ils risquent pourtant, nécessité faisant loi, de s'y atteler si les directions d'écoles sont amputées des EVS.

Dans le cadre de l'amélioration de l'exercice des fonctions de direction, nous remercions M. le Directeur d'avoir accepté de reconduire le groupe de travail direction de la DSDEN et nous aimerions connaître la première date de concertation.

A la prochaine rentrée, le nombre d'enseignants vosgiens ne sera certainement pas à la hauteur des besoins en postes. Comment l'administration compte-t-elle répondre à ce manque de personnels ? Pour le SNUipp-FSU, le recrutement ne peut être que statutaire. Nous pouvons rappeler que l'embauche de contractuels non formés pose un problème de crédibilité de notre institution, mais au-delà, il s'agit d'un changement fondamental de l'appréhension du métier. Un fonctionnaire rend un service au public, il est parfois contraint à l'éloignement géographique de son domicile par exemple. Un contractuel ne s'engagera que si les conditions du poste proposé lui conviennent et ajustera son choix d'une année sur l'autre en fonction de critères dont il sera seul juge. Il sera alors difficile de gérer la continuité du service public.

Des moyens, il en faudra dans les écoles rurales où les enseignants devront faire face à des effectifs avoisinant parfois les 30 élèves par classe. Des parents se sont mobilisés toute cette année scolaire, espérant une prise en compte de la situation de l'école de leurs enfants, en vain.

Pour un engagement sans faille des professeurs des écoles, il n'est nullement besoin de les mettre en rivalité, il n'est nullement besoin de les sanctionner par des avis parfois iniques, il n'est nullement besoin de dégrader les conditions d'exercice de leur métier. Nous espérons vivement être entendu de notre hiérarchie, afin que les enseignants puissent préparer une rentrée 2018-2019 sereinement et avec motivation.